

ARRÊTÉ INTERDISANT

L'ACCÈS AUX PARKINGS RUE DU STADE
du 10/11/2023 au 15/11/2023

L'UTILISATION DES TERRAINS DE FOOT POUR RÉFECTION
du 13/11/2023 au 17/11/2023

Pour Livraison de sable et matériel et réfection des terrains

Vu l'article L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer correctement la livraison du sable, du matériel et la réfection des terrains de foot ;

ARRÊTÉ

Article 1

En raison de la livraison de sable et matériel pour la réfection des terrains de foot, l'accès aux parkings rue du Stade (parking entre les 2 terrains et parking du terrain de foot d'honneur) sera strictement interdit du 10 au 15 novembre 2023.

Article 2

L'accès aux 2 terrains de foot sera interdit du 13 novembre au 17 novembre 2023 (pose du sable et passages de l'aérateur).

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation de cet arrêté sera affiché sur les lieux concernés.

Fait à Gosné, le 5 octobre 2023

L'Adjoint au Maire,
MORIN Bruno

